

QUE, conformément au paragraphe 1^o de l'article 1 du Règlement sur la composition du Comité de retraite des employés du gouvernement et des organismes à l'égard des employés de niveau non syndicable, monsieur André Matte, vice-président exécutif et directeur général de l'Association des cadres du gouvernement du Québec (ACGQ), soit nommé de nouveau membre du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement, à titre de personne représentant les employés qui participent à ce régime du secteur de la fonction publique, pour un mandat de deux ans à compter des présentes ;

QUE, conformément au paragraphe 2^o de l'article 1 de ce règlement, les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement, à titre de personnes représentant les employés qui participent à ce régime du secteur de l'éducation, pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

— madame Lucie Godbout, conseillère en recherche et en développement à la Coalition de l'encadrement en matière de retraite et d'assurance (CERA) ;

— madame Line Pineau, responsable des affaires professionnelles à l'Association des cadres des collèges du Québec ;

QUE, conformément au paragraphe 3^o de l'article 1 de ce règlement, les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement, à titre de personnes représentant les employés qui participent à ce régime du secteur de la santé et des services sociaux, pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

— monsieur Réal Cloutier, président-directeur général de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux, représentant les cadres intermédiaires ;

— monsieur Gérard Gervais, secrétaire général du Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite (RACAR), représentant les directeurs généraux ;

— monsieur Germain Rousseau, directeur des ressources financières de l'Hôpital Laval, représentant les cadres supérieurs ;

QUE les personnes nommées membres du Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement en vertu du présent décret soient remboursées des

frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux professionnels à l'emploi du gouvernement du Québec, si leur employeur ne rembourse pas lesdits frais.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

37922

Gouvernement du Québec

Décret 203-2002, 6 mars 2002

CONCERNANT monsieur Pierre Delisle, membre et vice-président de la Commission municipale du Québec

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35), modifié par l'article 13 du chapitre 54 des lois de 2000, énonce que l'un des vice-présidents que désigne le gouvernement exerce, en l'absence du président, les pouvoirs de ce dernier ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales et de la Métropole :

QUE monsieur Pierre Delisle, membre et vice-président de la Commission municipale du Québec, soit désigné pour exercer, en l'absence du président, les pouvoirs de ce dernier, et ce, à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

37923

Gouvernement du Québec

Décret 204-2002, 6 mars 2002

CONCERNANT l'institution par la Société du Palais des congrès de Montréal d'un régime d'emprunts à court terme auprès d'institutions financières ou auprès de la ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement

ATTENDU QUE la Société du Palais des congrès de Montréal est une personne morale dûment constituée en vertu de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (L.R.Q., c. S-14.1) ;